

PROGRAMME DE FORMATION

A2 20 HEURES 900€

ARRETE :

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

- Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Etre âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation.
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Être âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
- Etre âgé de 18 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie B.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- ☐ Responsable pédagogique: **TANLAK Mustafa**

DUREE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation initiale de type théorique (code).
- Deuxième partie : Formation initiale de type pratique avec une partie théorique qui durera 20H minimum en boîte manuelle

MODALITEE ET DELAI D'ACCES

L'inscription se fera par mail/téléphone auprès d'Isabelle TANLAK qui valide la faisabilité de la formation après un entretien et évaluation de positionnement. Un programme, un devis et la date de formation choisie seront envoyés par mail. (Si vous n'avez pas de mail les documents seront remis en mains propre). L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15jrs avant le début de la formation

DELAJ D'ACCES

Il sera de 15 jours minimum entre votre inscription et votre entrée en formation. L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

TARIFS : 900€

CONTACT :

Mme Isabelle TANLAK

Tél : 01 49 36 15 66

permisexpress.villepinte@gmail.com

PROGRAMME :

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code.
- Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé en page 3.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- **Moyens pédagogie :**
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- **Moyens techniques partie théorique :**
 - Salle chauffée avec chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.
- **Moyens techniques partie pratique :**
 - Véhicules à double commande de la catégorie B (en boîte manuelle et en boîte automatique) assurés, entretenus et mis à disposition.

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée que sur des véhicules appartenant à l'auto-école ou au centre de formation.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

1 élève par véhicule avec la possibilité d'être en binôme lors de la préparation au permis.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

DIPLOME VISE :

Catégorie B du permis de conduire.

EXAMEN :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G).
- L'épreuve pratique de conduite.

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

ACCESSIBILITEES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes concernées, une étude de faisabilité sera faite pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. Merci de le signaler le plus en amont possible.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures

- a. Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir
- b. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- c. Démarrer et s'arrêter
- d. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- e. Utiliser la boîte de vitesses
- f. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- g. Regarder autour de soi et avertir
- h. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
- i. Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

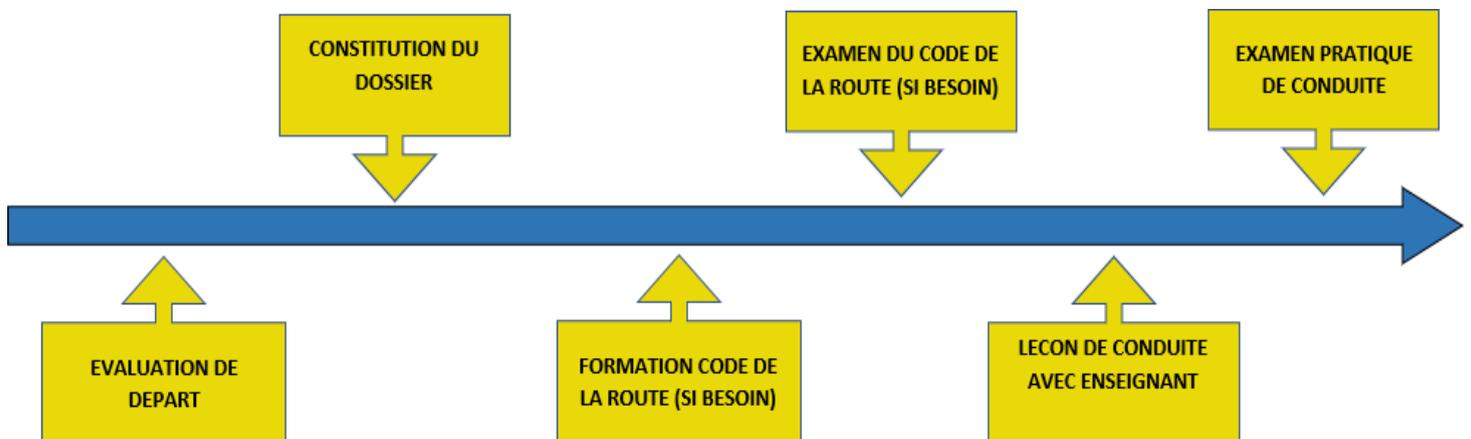
- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- c. Adapter l'allure aux situations
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau
- h. Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- b. Croiser, dépasser, être dépassé
- c. Passer des virages et conduire en déclivité
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- h. Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- f. Pratiquer l'éco conduite
- g. Evaluation à chaud et évaluation sommative





Programme de formation préparatoire aux catégories « A2 » du permis de conduire

La formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (ENPC) ou avec un enseignant ou via internet (Prépacode cours + Prépacode tests ENPC - EDISER).

La formation théorique porte sur :

- ✓ La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- ✓ Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments durs sur la conduite
- ✓ L'influence de la fatigue sur la conduite
- ✓ Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée
- ✓ Les usagers vulnérables
- ✓ Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- ✓ Les gestes de premiers secours
- ✓ Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- ✓ Le transport d'un chargement et de personnes
- ✓ La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

Les cours thématiques :

Les cours seront dispensés dans les locaux de l'école de conduite par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thèmes traités sont :

- ✓ L'équipement du motard
- ✓ Comment choisir sa moto
- ✓ Les risques liés à la conduite des motocyclettes
- ✓ La pression sociale (publicité, travail)
- ✓ La pression des pairs

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule 2 roues et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- ✓ **Maîtriser** le maniement du deux-roues motorisé

- ✓ **Appréhender** la route et circuler dans des conditions normales
- ✓ **Circuler** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- ✓ **Pratiquer** une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- ✓ Le pourquoi
- ✓ Le comment
- ✓ Les risques
- ✓ Les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève
- ✓ Les pressions exercées par la société (publicité, travail)
- ✓ L'auto-évaluation



**PERMIS
EXPRESS**

FORMULE PERMIS MOTO A2 900€

Tarifs valables du 01/01/2023 au 31/12/2023

Hors évaluation de départ obligatoire à 55€ et assurance Kick Off à 22€

Ce tarif comprend :

- ✓ Démarches administratives sur ANTS
- ✓ Code en ligne et accès à la salle de code
- ✓ Fournitures pédagogiques
- ✓ 12 leçons de conduite sur le plateau
- ✓ 8 leçons de conduite en circulation
- ✓ 1 accompagnement à l'examen plateau
- ✓ 1 accompagnement à l'examen circulation

Prestations hors forfait (si besoin) :

- ✓ Code en ligne 2 mois supplémentaires : 40€
- ✓ Redevance de l'épreuve théorique moto : 30€
- ✓ Accompagnement à l'examen plateau ou circulation (en cas d'échec) : 90€
- ✓ Leçon de conduite supplémentaire : 56€

Conditions pour se présenter à l'examen du permis de conduire A2 :

- ✓ Être âgé d'au moins 17 ans pour l'épreuve théorique
- ✓ Être âgé d'au moins 18 ans pour l'épreuve pratique





**PERMIS
EXPRESS**

PASSERELLE **A 370€**

Tarifs valables du 01/01/2023 au 31/12/2023 hors assurance Kick Off à 10€

Pour obtenir le permis A, vous devez avoir le permis A2 depuis au moins 2 ans et suivre une formation complémentaire

Ce tarif comprend :

- ✓ Démarches administratives sur ANTS
- ✓ 2 heures de théorie
- ✓ 2 heures de maniabilité sur plateau
- ✓ 3 heures de circulation

Prestation hors forfait (si besoin) :

- ✓ Leçon de conduite supplémentaire : 54€

A la fin de la formation, le formateur vous remettra une attestation de suivi et s'occupera de faire les démarches pour la fabrication de votre nouveau permis.



Cette attestation ne permet pas de conduire une moto ou un 3 roues relevant de la catégorie A.

